



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

**Rapport annuel sur le Prix
et la Qualité du Service
Ordures Ménagères
2020**

Sommaire

Présentation	Page 1
1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Page 2
1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr	Page 2
1-2 Tonnages d'OMr collectés et traités	Page 2
2 - Tri sélectif	Page 3
2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables	Page 3
2-1-1 Flux emballages légers	Page 3
2-1-2 Les papiers	Page 5
2-1-3 Le verre	Page 6
2-1-4 Les refus de tri	Page 6
3 - Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés	Page 7
4 - La déchèterie intercommunale	Page 8
4-1 Organisation du service	Page 8
4-2 Tonnages collectés	Page 9
4-3 Traitement des déchets de déchèterie	Page 10
4-4 Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale	Page 11
4-4-1 Prestations extérieures	Page 11
4-4-2 Fonctionnement interne de la déchèterie	Page 11
4-5 Les déchèteries extérieures	Page 12
4-6 Les recettes de la déchèterie intercommunale	Page 12
4-7 Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	Page 12
5 - Autres dépenses et recettes de fonctionnement du service ordures ménagères	Page 13
5-1 Les autres dépenses de fonctionnement	Page 13
5-2 Les autres recettes de fonctionnement	Page 13
6 - Synthèse de l'année 2020	Page 14
7 - Objectifs du Grenelle II de l'environnement	Page 15

Présentation

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne exerce la compétence « collecte, et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2010. Les effectifs en charge de ce service sont :

- ✓ 1 responsable environnement (à 80%)
- ✓ 1 secrétaire pour le suivi des réclamations relatives à la REOM (à 40 %)
- ✓ 2 gardiens de déchèterie (à 90%)
- ✓ 2 gestionnaires (à temps partiel)
 - 12 heures par semaine dédiées à la gestion financière et au suivi des contrats.
 - 4 heures par semaine pour la mise à jour du fichier REOM

La Communauté de communes organise la collecte des déchets ménagers pour les 13 communes qui la composent, soit 14 161 habitants :

- ✓ Argent-sur-Sauldre
- ✓ Aubigny-sur-Nère
- ✓ Blancafort
- ✓ Brinon-sur-Sauldre
- ✓ La Chapelle-d'Angillon
- ✓ Clémont
- ✓ Ennordres
- ✓ Ivoy-le-Pré
- ✓ Ménétréol-sur-Sauldre
- ✓ Méry-ès-Bois
- ✓ Oizon
- ✓ Presly
- ✓ Sainte-Montaine



Services en place :

Flux	Pré collecte	Collecte - Transport	Traitement
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Aucune conteneurisation	Porte à porte	UIOM Arrabloy
Emballages	Sacs	Porte à porte	Centre de tri CTSP VEOLIA Bourges
Papiers	Conteneurs AV	AV en prestation (SUEZ)	UPM
Verre	Conteneurs AV	AV en prestation (CTSP VEOLIA)	Regroupement CTSP VEOLIA Bourges
Autres déchets	1 déchèterie (gardiennage en régie)	Transports en prestation (CTSP VEOLIA)	Filières spécifiques selon les flux

1 - Ordures ménagères résiduelles (Omr)

1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Le marché de collecte et transport des ordures ménagères et déchets assimilés a été signé avec la Société SITA CENTRE OUEST Groupe SUEZ, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2016.

La Société SITA Centre Ouest groupe SUEZ met à disposition de la CDC :

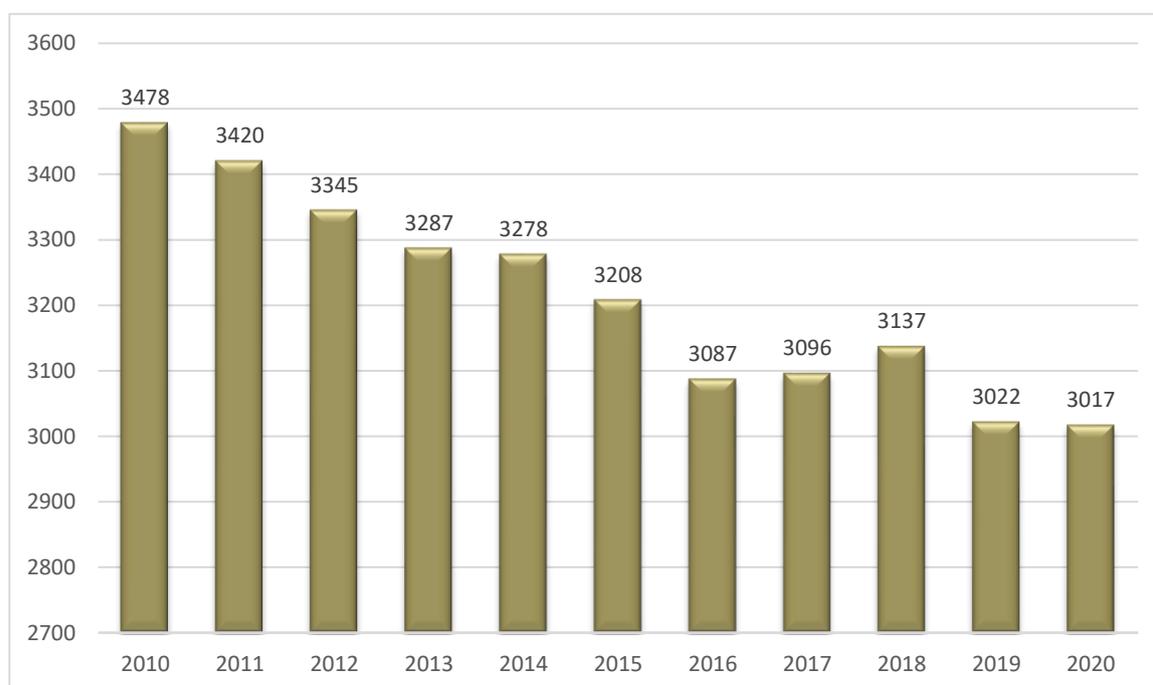
- ✓ 2 véhicules bi flux
- ✓ 1 véhicule de réserve
- ✓ 2 équipages composés d'un chauffeur et d'un ou deux rippers pour la collecte

Les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées une fois par semaine en porte à porte, en même temps que les corps creux. L'organisation des collectes par commune se présente ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Brinon s/Sauldre - Clémont - Ménétréol - Ste-Montaine	- Argent - Aubigny (secteur 3) - Gros producteurs	- Blancafort - Ennordres - Oizon - Argent (étang du puits)	- Ivoy le Pré - La Chapelle - Méry es Bois - Presly	- Aubigny (Secteur 1 et 2) - Gros producteurs

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert situé à Aubigny-sur-Nère, avant d'être acheminées sur l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy (Loiret).

1.2 Tonnages d'Omr collectés et traités



Soit 213 kg par habitant.

A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 254 kg par habitant (référentiel ADEME 2019).

1.3 Compostage domestique

Il a été vendu 34 composteurs en 2020, pour une recette de 880.00 €

2 - Le tri sélectif

2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables

La collecte sélective du verre et des journaux est réalisée en apport volontaire :

- Verre : 61 colonnes de 4 m³
Soit une colonne pour 232 habitants
- Journaux et magazines : 53 colonnes de 4 m³
Soit une colonne pour 267 habitants

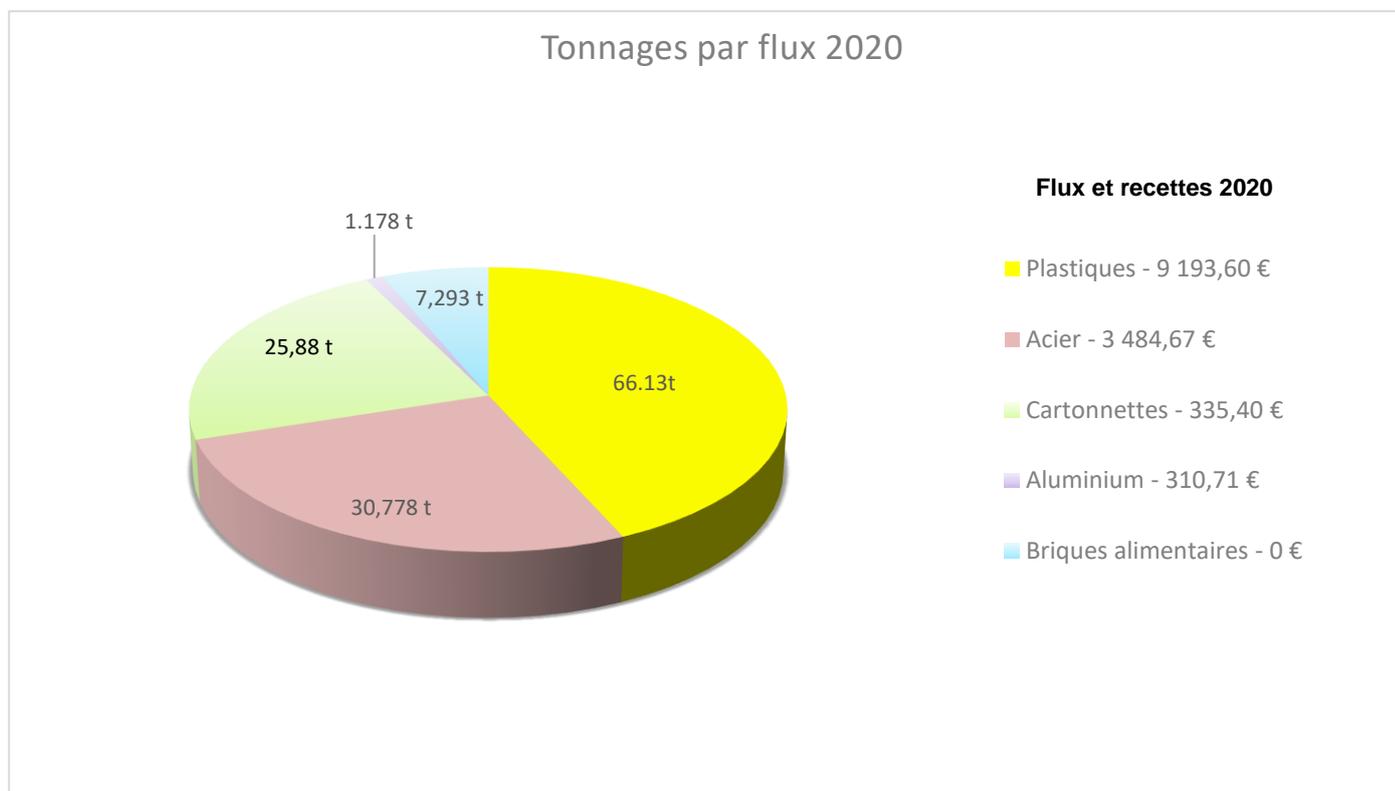
La collecte sélective des emballages est réalisée en porte à porte en sacs.

2-1-1 Flux emballages légers

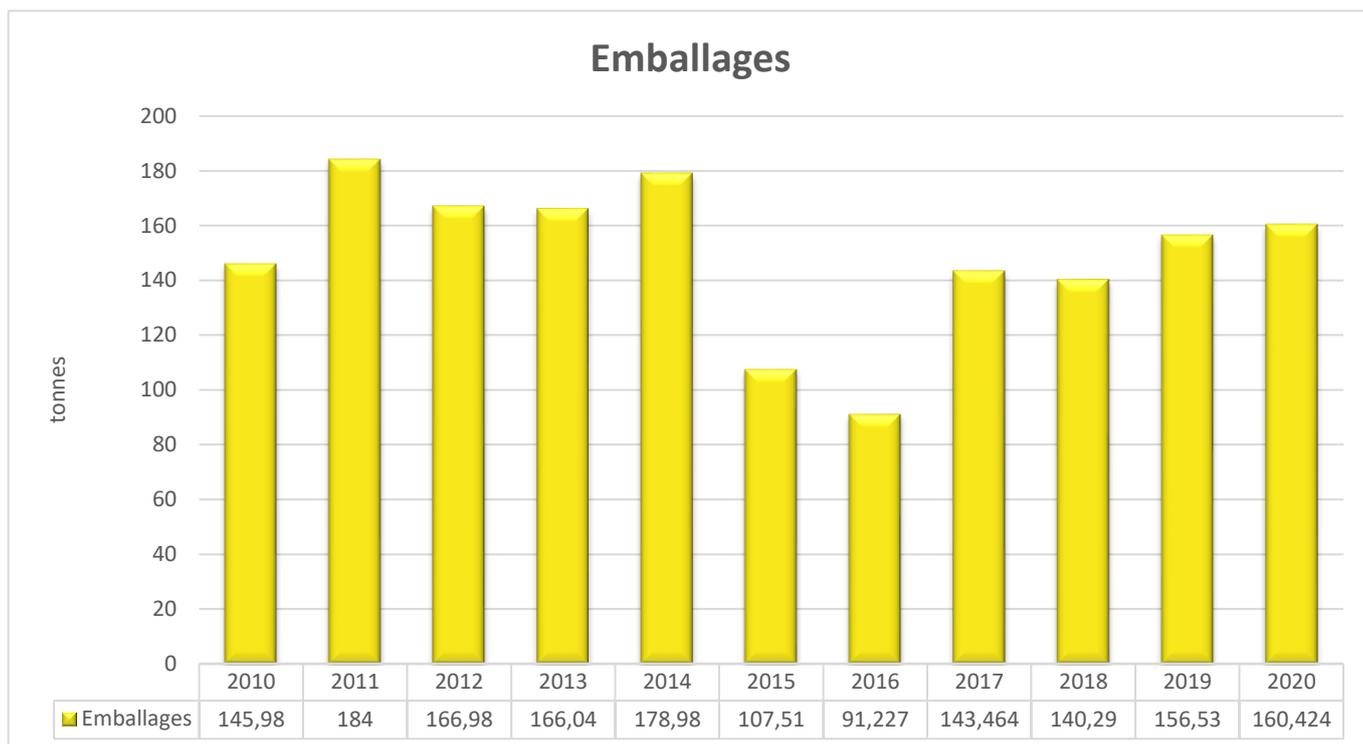
Les emballages légers sont collectés en sacs jaunes de 50 litres, en même temps que les ordures ménagères résiduelles par la Société SITA CENTRE OUEST-SUEZ, dans une benne bi compartimentée. 257.30 tonnes de corps creux ont été collectés en 2020, **soit 18.17 kg par habitant**.

Le tri est effectué au centre de tri de CTSP VEOLIA SAS de Bourges.

a) Tonnages des emballages légers expédiés et recettes



b) Evolution des tonnages triés depuis 2010



c) Les soutiens :

La Communauté de communes Sauldre et Sologne a conclu en 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec CITEO pour soutenir la collectivité dans ses efforts de tri.

CITEO est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, CITEO travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages.

Les soutiens CITEO reçus en 2020 s'élèvent à 121 523.41 € (soldes 2018 et 2019 + acomptes 2020).

Soit au total (soutiens + recettes) : 134 512.39 €

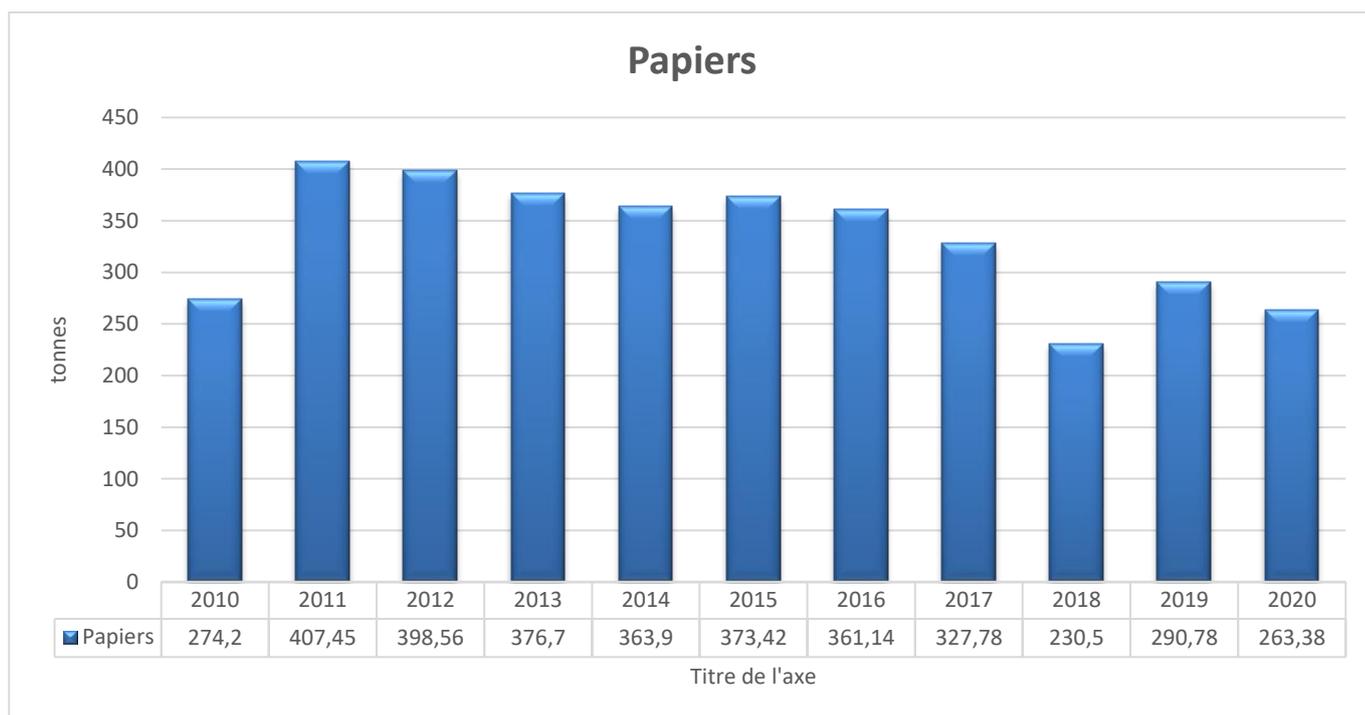
**Total des recettes :
9.50 € par habitant**

2-1-2 Les Papiers

Les papiers sont collectés sur 41 points d'apport volontaire par la société SITA CENTRE OUEST, dans 53 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la Communauté de communes.

En 2020, le tonnage collecté est de 263.38 tonnes, soit **18.60 kg par habitant**.

a) Evolution des tonnages depuis 2010



b) Les recettes perçues en 2020 s'élèvent à 12 900.03 € (rachat matière 72.20 T+ soutiens CITEO à la tonne triée).

**Total des recettes :
0.91 € par habitant**

Le tonnage total des corps creux et des papiers collectés en 2020 s'élève à 520.68 tonnes, **soit 36.77 kg par habitant**.

A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 48 kg par habitant (référentiel ADEME 2019).

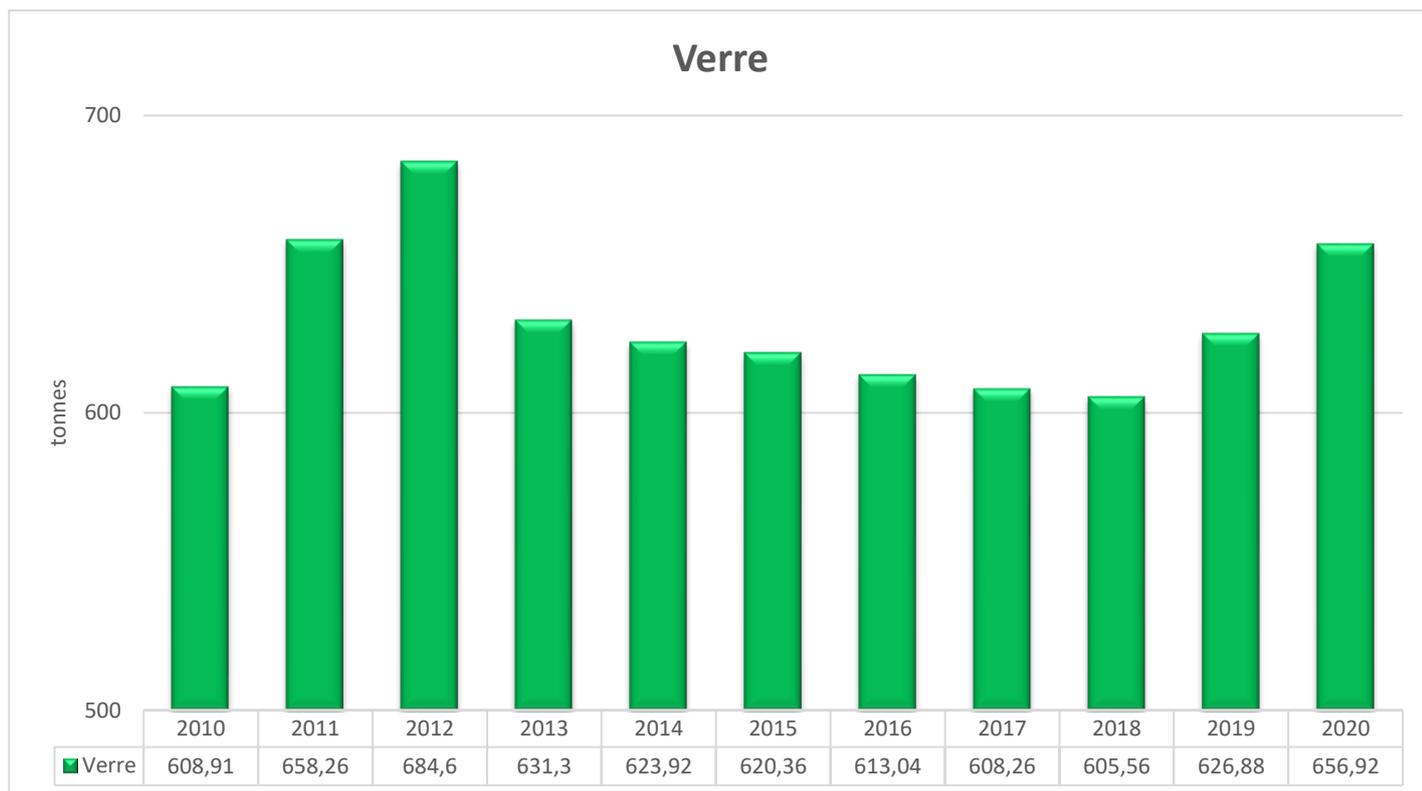
2-1-3 Le verre

Le verre est collecté sur 46 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société VEOLIA Propreté, dans 62 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

En 2020, le tonnage valorisé est de 656.92 tonnes, soit **46.39 kg par habitant**.

A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 30 kg par habitant (référentiel ADEME 2019).

a) Evolution des tonnages depuis 2010



b) Les recettes perçues en 2020 s'élèvent à 10 399.48 € (3 trimestres perçus en 2020).

**Total des recettes :
0.73 € par habitant**

2-1-4 Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux erreurs de tri des corps creux. Ils reflètent la qualité de tri des usagers. Pour 2020, les erreurs de tri s'élèvent à 5.83 kg par habitant, soit 82.623 tonnes.

Le compte rendu d'activité 2017 CITEO fait état d'une moyenne d'erreurs de tri tous modes de collecte confondus de 6.8 kg par habitant.

3 - Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

		1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre		Total annuel HT
		Prix unitaire HT (tonne ou forfait mensuel)	Montant total HT	Prix unitaire HT (tonne ou forfait mensuel)	Montant total HT	Prix unitaire HT (tonne ou forfait mensuel)	Montant total HT	Prix unitaire HT (tonne ou forfait mensuel)	Montant total HT	
LOT 1 SUEZ	Collecte en porte à porte et transport à l'exutoire des OM (forfait)	24 450.40 €	73 351.20 €	24 620.89 €	73 862.67 €	25 156.66 €	75 469.98 €	24 182.54 €	72 547.62 €	295 231.47 €
	Collecte en porte à porte et transport à l'exutoire des emballages (forfait)	21 379.31 €	64 137.93 €	21 528.37 €	64 585.11 €	21 996.84 €	65 990.52 €	21 145.07 €	63 435.21 €	258 148.77 €
	Exploitation du quai de transfert (forfait)	301.20 €	903.60 €	303.33 €	903.99 €	309.90 €	929.70 €	297.90 €	893.70 €	3 636.99 €
	Sous-total lot 1 Collecte OM et emballages	46 130.93 €	138 392.79 €	46 452.56 €	139 357.68 €	47 463.40 €	142 390.20 €	45 625.51 €	136 876.53 €	557 017.20 €
LOT 2 SUEZ	Collecte en PAV des papiers + mise à disposition d'un lieu d'entreposage (forfait)	3 345.01 €	10 035.03 €	3 375.54 €	10 126.62 €	3 409.46 €	10 228.38 €	3 229.66 €	10 055.37 €	40 079.01 €
	Prestation de caractérisation des papiers (forfait)	49.92 €	-	50.33 €	-	50.88 €	-	50.02 €	-	-
	Prestation de tri des papiers (tonne)	49.30 €	-	49.75 €	-	50.25 €	-	49.40 €	-	-
	<i>Tonnages collectés</i>	<i>69.68</i>		<i>58.52</i>		<i>73.72</i>		<i>66.42</i>		<i>268.34</i>
	Sous-total lot 2 Collecte et tri des papiers		10 035.03 €		10 126.62 €		10 228.38 €		10 055.37 €	40 079.01 €
LOT 3 CTSP VEOLIA	Collecte en PAV du verre + mise à disposition d'un lieu d'entreposage (forfait)	2 698.00 €	8 094.00 €	2 698.00 €	8 094.00 €	2 698.00 €	8 094.00 €	2 698.00 €	8 094.00 €	32 376.00 €
	<i>Tonnages collectés</i>	<i>130.80</i>		<i>161.18</i>		<i>190.82</i>		<i>138.38</i>		<i>621.18</i>
	Sous-total lot 3 Collecte du verre		8 094.00 €	32 376.00 €						
LOT 4 ARCEVAL Groupe DALKIA	Traitement des ordures ménagères (tonne)	63.48 €	44 763.56 €	63.37 €	46 760.47 €	61.95 €	50 863.43 €	62.66 €	47 383.49 €	189 570.95 €
	TGAP (tonne)	9.00 €	6 346.44 €	9.00 €	6 612.66 €	9.00 €	7 389.36 €	9.00 €	6 805.80 €	27 154.26 €
	<i>Tonnages collectés</i>	<i>705.16</i>		<i>734.74</i>		<i>821.04</i>		<i>756.20</i>		<i>3 017.14</i>
	Sous-total lot 4 Traitement des OM		51 110.00 €		53 373.13 €		58 252.79 €		56 172.10 €	216 725.21 €
LOT 5 CTSP VEOLIA	Traitement des emballages	300.72 €	14 801.44 €	300.72 €	17 556.03 €	294.56 €	22 716.47 €	297.64 €	21 602.70 €	76 676.65 €
	<i>Tonnages collectés</i>	<i>49.22</i>		<i>58.38</i>		<i>77.12</i>		<i>72.58</i>		<i>257.30</i>
	Sous-total lot 5 Traitement des emballages		14 801.44 €		17 556.03 €		22 716.47 €		21 602.70 €	76 676.65 €
TOTAL HT			222 433.20 €		228 507.55 €		241 681.84 €		230 817.89 €	922 874.10 €
TOTAL TTC (TVA 10 %)			244 676.52 €		251 358.31 €		265 850.02 €		256 080.84 €	1 015 161.51 €

**Total des dépenses :
71.69 € TTC par habitant**

La collecte en porte à porte constitue le service le plus onéreux du marché de collecte et traitement des déchets, cela représente 55 % du marché des ordures ménagères. La communauté de communes est un territoire très étendu avec une population en baisse.

4 - La déchèterie intercommunale

4-1 Organisation du service

La Communauté de communes Sauldre et Sologne exploite une déchèterie à Aubigny-sur-Nère, lieu-dit Gorgeot, par autorisation du Préfet du Cher en date du 22 mars 1996.

La déchèterie intercommunale est ouverte aux habitants des communes membres de la CDC ainsi qu'aux habitants de Concessault (207 habitants).

Les habitants des communes de La Chapelle D'Angillon, Presly, Méry-ès-Bois et Ivoy-le-Pré sont utilisateurs par convention des déchèteries de :

- Neuvy-sur-Barangeon pour les habitants des communes de Presly, La Chapelle-d'Angillon et Méry-ès-Bois,
- Henrichemont pour les habitants d'Ivoy-le-Pré.

L'exploitation de la déchèterie s'organise comme suit :

	Gardiennage	En régie par les agents de la CDC Sauldre et Sologne
du 01/10/2018 au 30/09/2020	Mise à disposition de bennes et transport des déchets non dangereux à la rotation	CTSP Centre VEOLIA
du 01/10/2018 au 30/09/2020	Mise à disposition d'une benne, transport et traitement des cartons à la rotation	CTSP Centre VEOLIA
du 01/10/2020 au 30/09/2023	Mise à disposition de bennes et transport des déchets non dangereux à la tonne + packmat	CTSP Centre VEOLIA
du 01/10/2020 au 30/09/2023	Mise à disposition d'une benne, transport, packmat et traitement des cartons à la tonne	CTSP Centre VEOLIA
du 01/10/2018 au 30/09/2023	Traitement du tout-venant et des déchets verts	SETRAD SAS VEOLIA
du 01/10/2018 au 30/09/2023	Traitement des gravats et de la ferraille	BOURGOGNE RECYCLAGE
du 01/10/2018 au 30/09/2020	Mise à disposition des contenants + traitement des déchets ménagers spéciaux	RECYDIS
du 01/10/2020 au 30/09/2023	Mise à disposition de contenant, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	RECYDIS
	Mise à disposition d'une benne pour le stockage des pneus	TRANSPORT CASSIER

Des cartes d'accès, avec des codes couleurs sont mises à disposition des usagers (particuliers et professionnels). Des formulaires de demande sont disponibles dans les mairies, à la déchèterie et en ligne. La distribution des cartes est assurée par la Communauté de communes.

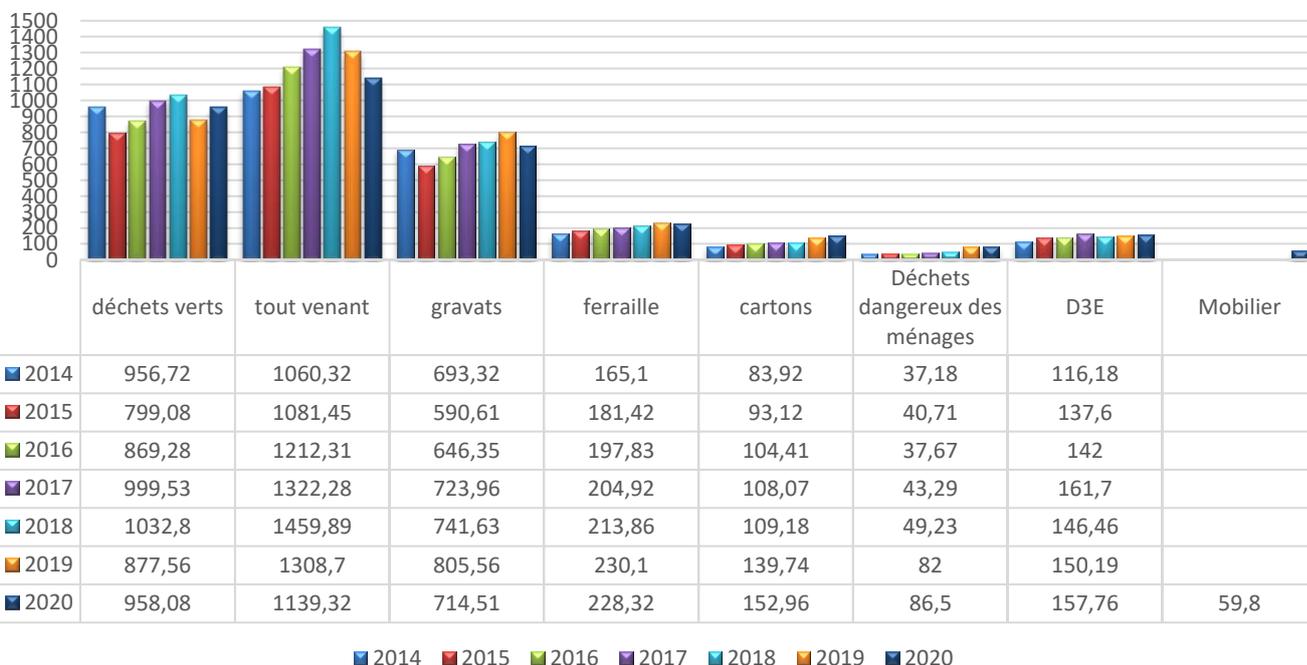
4-2 Tonnages collectés

4-2-2 Tonnages collectés en déchèterie

Matériaux	Tonnages 2019	Tonnages 2020
Déchets verts	877.56	958.08
Tout venant	1308.70	1139.32
Ferraille	230.10	228.32
Gravats	805.56	714.51
Cartons	139.74	152.96
Mobilier (à compter du 01/10/2020)	-	59.80
Emballages vides souillés	18.63	20.10
Batteries	7.24	7.65
Huiles alimentaires	3.19	2.94
Pâteux - peintures	19.17	24.05
Filtres à huile	0.43	0.48
Aérosols	1.50	1.80
Solvants	0.22	0.70
Huiles de vidanges	6.70	7.70
Acides	0.12	0.17
Comburant	-	0.11
Phytoprotecteurs	1.82	1.52
Déchets dangereux en quantité disperse produits non identifiés	9.61	6.54
Radiographies	0.10	0.11
Bases ménagères	0.24	0.17
Déchets mercuriels	0.002	0.03
Piles	1.41	1.37
Pneus	11.96	11.06
D3E	150.19	157.76
Total	3 594.18	3497.14
289.83 kg par habitant*		

* calculé sur 12066 habitants (Argent, Aubigny, Blancafort, Brinon, Clémont, Concessault, Ennordres, Ménétréol, Oizon et Sainte-Montaine)

Evolution des tonnages de déchets déposés en déchèterie



4-3 Traitement des déchets de déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie doivent faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un maximum de valorisation. Les filières de traitement sont les suivantes :

Déchets verts	Plateforme de compostage à St-Palais (18) - Sté SETRAD
Tout venant	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) A St-Palais (18) - Sté SETRAD
Cartons	Centre de tri des vieux des papiers de Bourges (18) - CTSP VEOLIA
Gravats	Lieu de transit et de tri : site Bourgogne Recyclage d'Arrabloy (45) Site final de stockage des déchets inertes : COLAS - Agence Meunier de Châtillon sur Loire (45)
Ferrailles	Lieu de transit et de tri : site Bourgogne Recyclage d'Arrabloy (45) Site final de valorisation des matières : Broyeur ACYCLEA de Saint-Apollinaire (21)
Huiles de vidange	Valorisation énergétique (incinération) Cimenterie CALCIA - Airvault (79)
Huiles alimentaires	Valorisation énergétique (oléochimique) - SARIA / BIONERVAL - Etampes (91)
Piles	Recyclage : - Piles Lithium par ACCUREC à Krefeld (Allemagne) - Piles Alcalines/salines/boutons par RECYPIAS à Asua-Erandio (Espagne) - Batteries (plomb/li-ion/NICD/NIMH) par SNAM à St-Quentin Fallavier (38)
Solvants	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Batteries au plomb	Valorisation matière (métallurgie ou plasturgie) - RECYLEX à Villefranche-Arnas (69)
Produits pâteux	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Acides	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Emballages vides souillés	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
DDQD spéciaux liquides	Valorisation de l'eau ou énergétique (neutralisation ou incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
DDQD spéciaux solides	Valorisation matière (métallurgie) - TRIADIS à Etampes (91)
Aérosols	Valorisation énergétique ou matière (Incinération ou métallurgie) - TRIADIS à Etampes (91)
Combustibles	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Phytosanitaires	Valorisation énergétique (Incinération) - TRIADIS à Etampes (91)
Filtres à huile	Valorisation énergétique ou matière (Incinération ou métallurgie) - ASTRHUL à Lyre (49)
Bases	Valorisation énergétique ou matière (incinération ou régénération) - TRIADIS à Etampes (91)
Pneus	Broyage pour recyclage par ALIAPUR
D3E	<u>Gros Electroménager Hors Froid</u> : Environnement Recycling - Domerat (03) <u>Gros Electroménager Froid</u> : Terecoval 73130 La Chambre <u>Ecrans</u> : Environnement Recycling - Domerat (03) <u>Petits Appareils en Mélanges</u> : Environnement Recycling - Domerat (03)
Déchets d'équipements d'ameublement (DEA)	Recyclage Praxy - Gien (45)

4-4 - Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale

4-4-1 - Prestations extérieures

du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020				
Prestataires	Nom du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire HT base (mois ou tonne)	Montant total HT
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Mise à disposition de bennes et transport DND (déchet non dangereux)	Benne 10 m ³	40.00 €	360.00 €
		Benne 30 m ³	60.00 €	2 760.00 €
		Rotation vers St-Palais 362 rotations	92.89 €	33 626.18 €
		Rotation vers Arrabloy 112 rotations	130.72 €	14 640.64 €
		Forfait PACKMAT	1 416.67 €	12 750.03 €
		Forfait PACKMAT supplémentaire	800.00 €	7 200.00 €
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Mise à dispo de benne, transport et traitement des cartons	Benne carton forfait mensuel	60.00 €	540.00 €
		Transport - rotations 73 rotations	117.60 €	8 584.80 €
SETRAD SAS	Tout-venant	Traitement tonne	59.22 €	53 813.21 €
		TGAP tonne	18.00 €	16 356.60 €
SETRAD SAS	Déchets verts	Traitement tonne	15.32 €	10 607.26 €
BOURGOGNE RECYCLAGE	Gravats	Traitement tonne	14.29 €	8 112.86 €
RECYDIS	Mise à disposition de contenant		100.00 €	100.00 €
	Huiles alimentaires	Enlèvement et transport tonne	172.00 €	343.48 €
		Traitement tonne	50.00 €	99.85 €
	Huiles vidange	Pompage tonne	95.00 €	717.50 €
	Autres DDS (déchet diffus spécifiques)	Enlèvement et transport tonne	172.00 €	7 973.23 €
		Traitement tonne	685.00 €	31 753.86 €
TGAP tonne		13.15 €	609.58 €	

Total HT	210 948.08 €
Total TTC	232 043.99 €

du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

Prestataires	Nom du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire HT base (à la tonne)	Montant total HT
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Mise à disposition de bennes et transport DND	Benne 10 m ³ (gravats)	43.00 €	129.00 €
		Benne 30 m ³	68.00 €	1 020.00 €
		Transports déchets verts €/tonne	14.60 €	3 879.29 €
		Transport tout venant €/tonne	17.20 €	3 966.66 €
		Transport ferraille €/tonne	50.70 €	2 079.21 €
		Transport gravats €/tonne	25.30 €	3 713.53 €
		Forfait PACKMAT	2 481.80 €	7 445.40 €
CTSP CENTRE SAS VEOLIA	Mise à dispo de benne, transport et traitement des cartons	Benne carton	68.00 €	204.00 €
		Transport €/tonne	132.40 €	5 086.81 €
		Forfait PACKMAT	813.10 €	2 439.30 €
SETRAD SAS	Tout-venant	Traitement	59.16 €	13 643.48 €
		TGAP	18.00 €	4 151.16 €
SETRAD SAS	Déchets verts	Traitement	15.30 €	4 065.21 €
BOURGOGNE RECYCLAGE	Gravats	Traitement	14.46 €	2 122.44 €
RECYDIS	Transport et traitement des déchets dangereux issus de la déchèterie (y compris la TGAP)	Caisse palette 600 l (unité)	35.00 €	280.00 €
		Caisse palette 1400 l (unité)	60.00 €	300.00 €
		Caisse croco 60 l (unité)	12.00 €	60.00 €
		Emballages vides souillés	878.15 €	4 016.66 €
		Huiles alimentaires	180.00 €	90.90 €
		Pâteux / peinture	808.15 €	4 015.69 €
		Filtres à huile	490.15 €	110.29 €
		Aérosols	2 037.15 €	922.83 €
		Solvants	885.15 €	62.85 €
		Déchets dangereux en quantité dispersées produits non identifiés (DDQD PNI)	2 005.15 €	3 270.40 €
		Huiles de vidange	145.00 €	174.00 €
		Acides	1 289.15 €	99.26 €
		Combustibles	3 516.15 €	397.32 €
		Phyto ménager	2 080.15 €	684.37 €
		Bases ménagers	1 289.15 €	61.88 €
		Radiographies	180.00 €	2.16 €
		Déchets mercuriels	8 123.15 €	32.49 €

Total HT	68 526.53 €
Total TTC	75 379.18 €

Coût total TTC	307 423.17 €
-----------------------	---------------------

4-4-2 - Fonctionnement interne de la déchèterie

Frais de personnel (2 gardiens + 1 saisonnier)	63 171.28 €
Location benne stockage des pneus	1 440.00 €
Prestations hors marché (traitement pneus hors filières)	483.84 €
Téléphone + internet	928.80 €
Assurances (véhicule + dommages aux biens)	1 983.80 €
Vêtements de travail + EPI	707.41 €
Vidéo surveillance déchèterie	1 116.76 €
Electricité	897.08 €

Eau	71.97 €
Destruction des nuisibles (rats)	1 586.40 €
Nettoyage local déchèterie	1 050.48 €
Remplacement + maintenance extincteurs	507.40 €
Matériel + produits entretien pour déchèterie	330.35 €
Panneau informatif « benne mobilier » + poteau	195.92 €
Réparation portail de la déchèterie accidenté 2 fois	994.08 €
Redevance assainissement déchèterie	24.00 €
Formation CACES engins de chantier gardiens déchèterie	1 700.00 €
TOTAL	77 189.57 €

**Total des dépenses de fonctionnement de la déchetterie intercommunale :
31.88 € par habitant***

* calculé sur 12066 habitants utilisateurs de la déchèterie intercommunale.

4-5 Déchèteries extérieures

Le tableau ci-dessous se compose des participations aux déchèteries extérieures à la Communauté de communes, utilisées par les habitants d'Ivoy-le-Pré, La Chapelle-d'Angillon, Méry-ès-Bois et Presly.

Déchèterie	Communes utilisatrices	Nombre d'habitants	Coût à l'habitant	Coût total
Neuvy sur Barangeon CDC des Villages de la Forêt	La Chapelle d'Angillon, Méry-ès-Bois et Presly	1520 en 2019	25.00 €	38 000.00 €
Neuvy sur Barangeon CDC Vierzon Sologne Berry	La Chapelle d'Angillon, Méry-ès-Bois et Presly	1488 en 2020	25.00 €	37 200.00 €
Henrichemont CDC Terres du Haut berry	Ivoy le Pré	809 en 2019	26,00 €	21 034.00 €
TOTAL				96 234.00 €

**Coût total des déchetterie extérieures* :
25.21 € par habitant**

* Moyenne pondérée

4-6 Recettes de la déchèterie

Recettes	Montant 2019	Montant 2020
Eco-Système (soutiens D3E)	11 004.23 €	7 599.24 €
Reprise de la ferraille	15 277.50 €	12 950.40 €
Reprise des cartons	869.72 €	- €
Reprise des batteries	1 971.36 €	1 674.42 €
Participation commune extérieure	6 201.72 €	5 777.37 €
Dépôt de déchets > 2m³/jour	815.00 €	1 843.50 €
Indemnités sinistre portail déchèterie + franchise	-	690.36 €
TOTAL	36 139.53 €	30 535.29 €

**Total des recettes :
2.53 € par habitant***

* Calculé sur 12066 habitants

4-7 Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Depuis octobre 2016, les DASRI sont collectés en pharmacie.

5 - Autres dépenses et recettes du budget ordures ménagères

5-1 Les autres dépenses du budget

Libellé	Montant
Fournitures d'entretien et de petit équipement	181.46
Charges de personnel (dont mise à disposition par Ste-Montaine) hors personnel de la déchetterie	60 476.58
Acquisition de sacs de tri	13 431.83
Location d'un hangar et location du quai de transfert	6 211.49
Edition et envoi de la facturation de la REOM (2 ^{ème} semestre 2019 + 2020)	20 782.83
Fichiers « nouveaux voisins »	62.36
Véhicule (carburant, entretien)	588.61
Publications de marchés	798.34
Admissions en non-valeurs + créances éteintes	11 220.44
Amortissements + amortissements des subventions	48 409.77
REOM annulées sur exercices antérieurs	23 392.58
Charges financières (charges de prélèvements TIP, remboursement emprunt)	10 857.10
Autres frais (frais téléphonique, frais de déplacement, adhésion à AMORCE, abonnement Le Moniteur, remboursement affranchissement + assurances au budget principal, flyers enquête OM)	11 677.91
Aménagement de la déchetterie (mission SPS)	295.20
Construction nouvelle déchetterie + acquisition terrain	72 860.99
Participation SPL (Société Publique Locale) construction centre de tri	20 956.50
TOTAL	301 475.07 €

**Total des dépenses :
21.47 € par habitant**

5-2 Les autres recettes du budget

Libellé	Montant
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 541 999.71 €
Produits exceptionnels (excédent versement REOM + recouvrement sur créances admises en non-valeur)	425.60 €
Amortissements + amortissement des subventions	48 409.77 €
FCTVA	9 341.71 €
Vente bacs OM	360.00 €
TOTAL	1 600 536.19 €

**Total des recettes :
113.02 € par habitant**

6 - Synthèse de l'année 2020



14 161 habitants



218.83 kg*/habitant

* ordures ménagères + refus de tri



18.17 kg/habitant



18.60 kg/habitant



46.39 kg/habitant



289.83 kg/habitant*

* calculé sur 12 066 habitants

Poids total par habitant :
591.82 kg

Dépenses totales par habitant :
126.23 €

+ 0.02 €

Recettes totales par habitant :
126.25 €

7 - Objectifs du Grenelle II de l'environnement

Evolution des tonnages CDC Sauldre et Sauldre :

	Omr (t)	Tri sélectif (t)	Déchèterie (t)	Refus de tri (t)	TOTAL
2011	3 420	1 250	2 988	42	7 700
2012	3 345	1 250	2 887	51	7 533
2013	3 287	1 174	3 222	88	7 771
2014	3 278	1 167	3 106	69	7 620
2015	3 208	1 101	2 924	55	7 288
2016	3 087	1 045	3 209	11	7 352
2017	3 096	1 100	3 564	100	7 860
2018	3 137	976	3 753	91	7 957
2019	3 022	1 203	3 594	78	7 897
2020	3 017	1 178	3 497	83	7 775

	Omr	Tri sélectif	Déchèterie	Refus de tri	TOTAL
Evolution 2019-2020	- 0.17 %	- 10.14 %	- 2.70 %	+ 6.41 %	- 2.77 %
Taux de recyclage 2020	-	92 %	38 %	-	31 %
Taux de Valorisation 2020	42.40 %	-	30 %	-	30 %

Exemple de type de valorisation : - valorisation énergétique = incinération des ordures ménagères
- Valorisation matière = compostage des déchets verts

Les objectifs du Grenelle II de l'environnement inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 03/08/2009

1. Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 ans
2. Orienter vers le recyclage 45 % des déchets ménagers et assimilés

Les réponses de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

1. Entre 2011 et 2020, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 11.78 %
Objectif atteint
2. Le taux de recyclage est de 31 % et celui de valorisation est de 30 % en 2020 pour les déchets ménagers et assimilés
Objectif partiellement atteint